

# Les assises de la santé au travail

26 - 27 juin 2008  
Paris - Eurosites George V



suicide

souffrance

amiante

troubles musculo-squelettiques

pénibilité

prévention

stress

Prévenir pour éviter le pire,  
les entreprises n'ont plus le choix

# Les assises de la santé au travail

jeudi 26 juin

## Matinée

- ▶ Le retour de la préoccupation des conditions de travail
- ▶ Les enjeux de la pénibilité et du vieillissement
- ▶ L'irruption des risques psychosociaux
- ▶ La mise en évidence des risques à effets différés

## Travaux en commission

- ▶ Prévention et réparation des risques à effets différés
- ▶ Les risques psychosociaux : dépistage et évaluation
- ▶ Les risques liés à l'usure et à la pénibilité au travail : les enjeux du vieillissement

## Après-midi

Restitution des travaux des commissions

## Table ronde

L'Europe de la santé au travail

vendredi 27 juin

## Matinée

- ▶ Santé au travail : quelle politique publique ?
- ▶ Prévention des risques professionnels : pourquoi les entreprises n'ont-elles plus le choix ?
- ▶ Évaluation du rôle et perspectives d'action pour les services de santé au travail

## Travaux en commission

- ▶ La responsabilité des employeurs dans la prévention et la réparation des risques professionnels
- ▶ Quelle place pour chacun des acteurs dans la prévention des risques professionnels ?
- ▶ Qu'imaginer et que négocier en entreprise pour améliorer la santé au travail ?

## Après-midi

Restitution des travaux des commissions

## Table ronde

- ▶ Les enjeux sociétaux et les responsabilités des entreprises sur la santé mentale des travailleurs

## Débat de clôture

- ▶ Quelles initiatives l'État et les partenaires sociaux peuvent-ils prendre pour améliorer la santé au travail ?

## édito

Le travail c'est la santé. Voire... le nombre des accidents de travail avec arrêt a augmenté lors des dix dernières années et celui des maladies professionnelles s'envole, du fait notamment de l'explosion des troubles musculo-squelettiques et de la progression des maladies découlant de l'exposition à l'amiante. Selon l'enquête Sumer, l'exposition des salariés à la plupart des risques et pénibilités du travail augmente. Les contraintes organisationnelles et les pénibilités physiques se sont accrues. Et l'exposition aux produits chimiques progresse.

De nouveaux risques du travail apparaissent. Ils résultent d'abord de la mise sur le marché de produits dont la toxicité est mal connue et dont les effets sont latents et différés dans le temps, ensuite de l'intensification de la charge de travail et des exigences des clients qui génèrent de la pénibilité mentale et des troubles psychiques, enfin du vieillissement de la population active et des phénomènes d'usure qui en découle.

L'entreprise ne doit pas sous-estimer sa responsabilité. Depuis les arrêts « amiante » de 2002, la Cour de cassation lui impose une obligation de sécurité « de résultat ». L'obligation de respecter et faire respecter les prescriptions d'hygiène et de sécurité pèse directement sur le chef d'entreprise, qui « doit en assurer l'effectivité ». Et il s'agit d'une obligation « générale » qui ne se limite pas à la seule exécution des prescriptions techniques. En outre, l'entreprise a intérêt à investir dans la prévention, car une santé du travail défaillante est coûteuse : majoration de cotisations, augmentation de l'absentéisme, détérioration du climat social...

Pour faire le point sur ces nouveaux risques, sur les obligations qui pèsent sur l'entreprise, sur les actions de prévention que peuvent mettre en œuvre ses différents acteurs... les Assises sur la santé au travail, coorganisées par *Liaisons sociales* et *Lamy*, en partenariat avec l'Anact, l'Afsset et la revue *Santé et travail*, vous proposent de confronter les éclairages d'universitaires et d'experts avec les points de vue et les témoignages de praticiens.

Denis Boissard

Directeur de la rédaction  
de Liaisons sociales



Selon l'enquête Sumer du ministère du Travail, **l'exposition des salariés à la plupart des risques et pénibilités du travail augmente.**

### intervenant

**Thierry Rochefort**,  
Direction du Master  
management, travail  
et développement social  
université de Dauphine  
Anact

### 8h30 Accueil des participants

### 9h00 Le retour de la préoccupation des conditions de travail

Le nombre des accidents de travail avec arrêt croît et celui des maladies professionnelles s'envole. L'exposition des salariés à la plupart des risques et pénibilités du travail augmente. Les contraintes organisationnelles (pression du temps notamment) et les pénibilités physiques (nuisances sonores, contraintes visuelles, situations de travail fatigantes, postures pénibles...) se sont accrues. L'exposition aux produits chimiques progresse et les suicides professionnels se multiplient. Autant de raisons pour lesquelles la question des conditions de travail – longtemps délaissée au profit de la priorité donnée à l'emploi – revient en force dans les préoccupations des entreprises, des salariés et des pouvoirs publics.

### intervenant

**Serge Volkoff**,  
Directeur de recherches  
au Centre d'études  
de l'emploi

### 9h40 Les enjeux de la pénibilité et du vieillissement

Tendinites de l'épaule et du coude, douleurs au poignet, lombalgies... les troubles musculo-squelettiques explosent : en croissance rapide lors de ces dernières années, ils sont devenus la première cause de maladies professionnelles. Ces phénomènes d'usure, de pénibilité du travail méritent une attention d'autant plus importante que, sous l'effet du papy-boom et des réformes passées et à venir des régimes de retraite, le vieillissement de la population active va s'accroître dans les années à venir.

### intervenant

Un médecin psychiatre

### 10h00 L'irruption des risques psychosociaux

Stress professionnel, dépressions, maladies psychosomatiques, problèmes de sommeil, et même suicides sur les lieux de travail... l'intensification de la charge de travail, la pression de plus en plus forte des clients, les exigences accrues en termes de délai et de qualité génèrent de la pénibilité mentale et des troubles psychiques chez certains salariés. De nouveaux risques que l'entreprise a bien du mal à appréhender et à prévenir, et qui peuvent la conduire à revoir en profondeur son organisation du travail.

### intervenant

**Gérard Lasfargues**,  
Professeur  
Chef du département  
d'expertises en santé  
environnement travail  
Afsset

### 10h20 La mise en évidence des risques à effets différés

L'accélération de l'innovation conduit à mettre sur le marché et à utiliser dans l'entreprise de nombreux produits dont la toxicité est mal connue et dont les effets sont latents et différés dans le temps. La dramatique affaire de l'amiante est venue montrer la dangerosité de l'exposition prolongée à des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. Si la directive Reach impose aux industriels le remplacement des produits les plus dangereux, elle n'exonère pas l'entreprise utilisatrice de son obligation de sécurité.

### 11h15 Commission 1 - Prévention et réparation des risques à effets différés

Les risques à effets différés se caractérisent par un temps de latence souvent long entre l'exposition à une substance et l'apparition des pathologies. Cela ne facilite pas la prise en charge de ces risques. À la suite de la catastrophe de l'amiante, la France s'est dotée d'une réglementation pour protéger les salariés confrontés à ces expositions bien au-delà des secteurs considérés comme à risque, comme l'industrie chimique. Mais la mise en œuvre de ces mesures est complexe, alors que l'obligation de sécurité de résultat exigée des employeurs impose une réelle action de leur part. Comment s'y prendre ? Comment mettre en œuvre le fameux décret CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) ? Quels sont les risques juridiques ?

### 11h15 Commission 2 - Les risques psychosociaux : dépistage et évaluation

Selon le rapport Nasse-Légeron remis au ministre du Travail, les troubles psychiques constituent la première cause d'invalité professionnelle. Les partenaires sociaux ont ouvert une négociation interprofessionnelle sur le stress et le gouvernement a inscrit la lutte contre le stress et le mal-être au travail dans ses priorités. Pour leur part, les tribunaux n'ont pas attendu pour consacrer la responsabilité des employeurs face à ces phénomènes. Harcèlement, management pernicieux ou par le stress, discriminations... autant de notions qu'employeurs et salariés peinent à distinguer du simple pouvoir de direction. Autant de risques que l'entreprise se doit d'évaluer et de prévenir.

### 11h15 Commission 3 - Les risques liés à l'usure et à la pénibilité au travail : les enjeux du vieillissement

Sous l'effet du papy-boom et des réformes des retraites qui tendent à allonger la durée d'activité, les salariés français vieillissent. Dans le même temps, les exigences des entreprises et la pression des clients sur la qualité, les délais et la maîtrise des coûts s'accroissent. Témoin de cette usure, le nombre de TMS explose au point de constituer la principale cause de maladie professionnelle reconnue. Les entreprises sont-elles prêtes à investir davantage dans la prévention de ces pathologies et l'aménagement des postes de travail, voire même à revoir leur organisation du travail ?

### intervenants

Présidée par le  
**Professeur Gérard Lasfargues**  
Afsset

Animée par **François Desriaux**  
Rédacteur en chef  
de Santé et Travail

Avec les interventions de  
**Michel Ledoux**, Avocat  
Cabinet Ledoux et Associés

**Jean-François Certin**  
Ingénieur-Conseil,  
Laboratoire de chimie Cram  
des Pays de la Loire

### intervenants

Présidée par **Valérie Langevin**  
Psychologue du travail, INRS

Animée par **Marie Hautefort**  
Directrice du développement  
éditorial Lamy

Avec les interventions de  
**Docteur Christine Cohidon**  
Responsable du programme  
santé mentale au travail InVS

**Docteur Brigitte Gall**  
Médecin de la santé au travail  
à la Cpm de l'Essonne

**Docteur Patrick Legeron**  
Rapporteur de la mission  
gouvernementale et directeur  
de Stimulus

### intervenants

Présidée par **Jack Bernon**  
Responsable du département  
santé-travail / Anact

Animée par  
**Valérie Devillechabrolle**  
Chef d'enquête  
Liaisons sociales magazine

Avec les interventions de  
**Professeur François Hubault**  
Ergonome

**Jean-Jacques Atain-Kouadio**  
Chef de projet TMS, ergonome  
INRS

Alors que les préretraites ont longtemps facilité la sortie du marché du travail des salariés usés, ces dispositifs tendent à se tarir ou à devenir très onéreux. Parallèlement, la négociation interprofessionnelle sur la pénibilité du travail est enlisée depuis trois ans. Comment gérer autrement les fins de carrière des salariés vieillissants ?

**12h30** Déjeuner

**14h30** Restitution des travaux des commissions

**16h00** Pause

## table ronde

**16h30** L'Europe de la santé au travail

### intervenants

Animée par  
**Frédéric Turlan**  
Directeur associé  
Planet Labor et Rédacteur  
en chef de Liaisons sociales  
Europe

**Laurent Vogel**  
Directeur du département  
santé-sécurité European  
Trade Union Institute for  
Research, Education  
and Health and Safety  
(ETUI-REHS) – Institut  
syndical européen

**Emmanuelle Brun**  
Assistant Project Manager  
Agence européenne pour  
la sécurité et la santé  
au travail  
**Docteur François Pellet**  
Expert auprès du Medef

**17h30** fin de la 1<sup>ère</sup> journée

**8h30** Accueil des participants

**9h00** Santé au travail : quelle politique publique ?

Alors que le Plan santé au travail 2005-2009 entre dans sa troisième année, le gouvernement entend faire de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail un chantier prioritaire. Suite à la conférence tripartite du 4 octobre 2007 sur les conditions de travail, le ministre du Travail a renvoyé trois sujets à la négociation entre partenaires sociaux – les conditions de travail dans les petites entreprises, le CHSCT, et la mise en place d'une procédure d'alerte – et annoncé un certain nombre d'initiatives concrètes assorties d'un calendrier de mise en œuvre. Où en est-on aujourd'hui ?

**9h45** Prévention des risques professionnels : pourquoi les entreprises n'ont-elles plus le choix ?

L'enrichissement du concept de prévention, l'irruption de la notion de santé mentale dans le champ du droit social et plus récemment encore l'interdiction de mettre les salariés en situation dangereuse constituent des événements majeurs dans la construction d'une véritable politique de santé au travail et d'amélioration de la qualité de vie professionnelle. Même le harcèlement moral, initialement relevant des champs disciplinaire et pénal, est pris désormais sous l'angle de la santé, le Code du travail imposant « de prendre toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir » de tels agissements, intentionnels ou non.

**10h15** Évaluation du rôle et perspectives d'action pour les services de santé au travail

En 2002, la nouvelle appellation de services de santé au travail traduisait la volonté de favoriser la pluridisciplinarité, par le biais d'intervenants en prévention des risques professionnels, et illustrait une évolution du rôle de ces services vers une approche plus globale de la prévention des risques professionnels, incluant la préservation de la santé physique des salariés mais aussi celle de leur santé mentale. Quel bilan tirer de cette récente orientation et quelles perspectives d'évolution pour l'avenir ?

**10h45** Pause

### intervenant

**Jean-Denis Combrexelle**  
Directeur général du travail,  
ministère du Travail,  
des Relations sociales,  
de la Famille et de la Solidarité

### intervenant

**Professeur Pierre-Yves Verkindt**  
université Lille 1

### intervenant

**Hervé Gosselin**  
Conseiller à la chambre sociale  
de la Cour de cassation

# travaux en commission

## intervenants

Présidée par **Hervé Gosselin**  
Conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

Animée par **Françoise Champeaux**  
Rédactrice en chef de la Semaine sociale Lamy

Avec les interventions de **Vincent Caron**  
Avocat, Fidal

**Jean-Paul Teissonnière**  
Avocat de l'Association nationale des victimes de l'amiante (Andeva)

## intervenants

Présidée par le **Alain Cantineau**  
CHRU de Strasbourg président du conseil scientifique de la commission internationale pour la santé au travail

Animée par **Aurélia Dejean de la Batie**  
Directrice des ouvrages Lamy en santé sécurité au travail  
Docteur en droit

Avec les interventions de **Christian Dellacherie**,  
Rapporteur de l'avis du Conseil économique et social, « L'avenir de la médecine du travail », conseiller du Secrétaire général de la CGT

**Jean-Paul Rivallain**  
Secrétaire du CHSCT et du conseil national prévention santé sécurité Véolia Eau

## 11h15 Commission 4 - La responsabilité des employeurs dans la prévention et la réparation des risques professionnels

La prévention change radicalement de nature s'agissant des risques complexes, qu'ils soient liés aux délais d'apparition des maladies (produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques) ou à la nature psychosociale des pathologies (santé mentale). Depuis les arrêts « amiante » de 2002 l'obligation de sécurité de résultat banalise la faute inexcusable. L'arrêt Snecma de mars 2008 consacre l'intervention des juges dans la limitation du pouvoir de l'employeur au regard de la dangerosité de l'organisation du travail. Et la responsabilité pénale de l'employeur est de plus en plus fréquemment invoquée. Où en est la jurisprudence sur l'obligation de sécurité de résultat ? Jusqu'où va la responsabilité de l'employeur ?

## 11h15 Commission 5 - Quelle place pour chacun des acteurs dans la prévention des risques professionnels ?

La recrudescence des maladies professionnelles à effets différés et des risques psychosociaux éclaire d'un jour nouveau les missions des acteurs de prévention des risques professionnels. Au-delà du droit d'alerte des IRP, que peuvent faire les représentants du personnel pour être acteurs de prévention ? Une professionnalisation du CHSCT est-elle envisageable ? Comment le comité d'entreprise peut-il intervenir ? Comment la médecine du travail peut-elle concilier ses difficultés de recrutement et le renforcement de son intervention en entreprise ? Quelle place pour les autres spécialistes des services de santé au travail ?

## 11h15 Commission 6 - Qu'imaginez et que négociez en entreprise pour améliorer la santé au travail ?

La prévention des risques psychosociaux suppose de s'interroger sur les pratiques managériales, sur l'organisation du travail et les contraintes qui en découlent pour les salariés, sur l'amplitude des horaires de travail, mais également sur la présence de la fonction RH au plus près du terrain. Comment sensibiliser et faire évoluer les managers ? Comment et jusqu'où associer les IRP à la prévention des risques psychosociaux ? Comment revisiter les politiques RH à l'aune de la prévention de ces risques (mobilité, évaluation, gestion du temps de travail...)?

## intervenants

Présidée par **Michel Weill**  
Directeur Général Adjoint de l'Anact

Animée par **François Limoge**,  
Rédacteur en chef de Protection sociale informations

Avec les interventions de **Jean-Christophe Sciberras**,  
DRH des établissements d'ingénierie de Renault en France

**Raymond Buchholzer**,  
Responsable fédéral CFDT de la Métallurgie sur les conditions de travail

## 12h30 Déjeuner

## 14h30 Restitution des travaux des commissions



## 16h30 Les enjeux sociétaux et les responsabilités des entreprises sur la santé mentale des travailleurs

## intervenants

**Professeur Alain Ehrenberg**  
Directeur Cesames  
Centre de recherches psychotropes, santé mentale, Société UMR 8136 CNRS université René Descartes Paris 5

# grand débat de clôture

## 17h00 Quelles initiatives l'Etat et les partenaires sociaux peuvent-ils prendre pour améliorer la santé au travail ?

Animée par **Denis Boissard**  
Directeur de la rédaction de Liaisons sociales

Avec la participation de **Gérard Larcher**, ancien ministre délégué du Travail, sénateur des Yvelines (confirmation attendue)  
**Jean-Louis Malisse**, secrétaire national de la CFDT, en charge de la santé au travail  
Un représentant du MEDEF



# partenaires



Une agence publique compétente dans les domaines de la santé-environnement et de la santé au travail.

Dirigée par le Docteur Michèle Froment-Védrine depuis avril 2002, l'Afsset est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'environnement et du travail.

Dans le but d'assurer la protection de la santé humaine, l'Agence a pour mission de :

- ▶ contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans l'ensemble des milieux de vie, incluant le travail
- ▶ coordonner l'expertise en santé-environnement et en santé au travail
- ▶ fournir au Gouvernement, par tout moyen, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des dispositions réglementaires et législatives dans ces domaines

L'Afsset est notamment chargée de la coordination de l'expertise pour l'évaluation des risques liés aux produits chimiques, dont les pesticides.



L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, fondée en 1973 est un établissement public administratif dont l'objectif est d'aider les entreprises à mettre en œuvre des démarches qui permettent d'améliorer à la fois l'efficacité des organisations et la situation des salariés. L'ANACT développe des projets innovants touchant au travail. Elle constitue avec les Associations Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) un réseau présent dans toute la France.



Le magazine de la prévention des risques professionnels

Le magazine Santé & Travail est un outil indispensable aux élus de CHSCT, médecins du travail, professionnels de l'hygiène et de la sécurité, responsables des ressources humaines...

Grâce à son indépendance, Santé & Travail est le magazine de référence des acteurs de la prévention en entreprise : médecins du travail, élus de CHSCT, représentants du personnel, syndicats, mutualistes d'entreprise...

Chaque trimestre, Santé & Travail propose un suivi détaillé de l'actualité, des enquêtes, des rubriques sur l'évolution du droit hygiène et sécurité, la reconnaissance des maladies professionnelles, les CHSCT, la toxicologie... Un dossier approfondi permet de comprendre les enjeux d'un thème donné et de mettre en œuvre une politique de prévention.

Santé et Travail joue un rôle de contre-pouvoir efficace face aux lobbies, sensibilise les médias et l'opinion sur les enjeux liés à la santé au travail.

Choisissez la ou les journées de votre choix !

## jeudi 26 juin

Commission 1 - Prévention et réparation des risques à effets différés

Commission 2 - Les risques psychosociaux : dépistage et évaluation

Commission 3 - Les risques liés à l'usure et à la pénibilité au travail : les enjeux du vieillissement

## vendredi 27 juin

Commission 4 - La responsabilité des employeurs dans la prévention et la réparation des risques professionnels

Commission 5 - Quelle place pour chacun des acteurs dans la prévention des risques professionnels ?

Commission 6 - Qu'imaginez et que négocier en entreprise pour améliorer la santé au travail ?

## Bulletin d'inscription au verso

### Pour vous inscrire :

Par fax : bulletin d'inscription à nous retourner au 01 76 73 48 98

Par courrier : Wolters Kluwer France - case postale 410

1 rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex

## informations pratiques

Dates : 26 - 27 juin 2008 • 8h30 - 18h00

Lieu : Eurosites George V • 28 avenue George V • 75008 Paris

Parking Public : Champs - Elysées et Alma George V

Métro : George V (ligne 1) ou Alma Marceau (ligne 9)

RER : Charles de Gaulle-Étoile

E-mail : [lesassises@wolters-kluwer.fr](mailto:lesassises@wolters-kluwer.fr)

Internet : [www.wk-rh.fr](http://www.wk-rh.fr) – rubrique formation

